



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aveugles et malvoyants

Question écrite n° 25567

Texte de la question

M. Luc Chatel attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, sur le statut des chiens-guides d'aveugles. En effet, si la législation autorise leur accès à tous les lieux ouverts au public et tous les transports, les personnes aveugles ou malvoyantes souffrent de discrimination dans leur droit à la libre circulation et sont encore régulièrement refusées dans un commerce, un taxi, un restaurant, un hôtel, à cause de la présence de leur chien-guide. À cela s'ajoute le fait que les maîtres de chiens-guides d'aveugles, bénévoles et professionnels, ne peuvent accéder librement à ces lieux pour les préparer au mieux à la tâche qui leur sera confiée par la suite. Afin de remédier à cette situation, les personnes handicapées, comme les professionnels, demandent la reconnaissance officielle du chien-guide comme une catégorie spécifique, avec un statut lui conférant des droits et une identification nationale. Il lui demande de bien vouloir lui communiquer sa position sur cette reconnaissance.

Texte de la réponse

Il convient, en effet, de faciliter aux personnes déficientes visuelles qui en ont besoin, la possibilité de bénéficier de cette aide animalière. La prestation de compensation du handicap comporte ainsi un supplément spécifique versé pour les chiens provenant des centres labellisés, qui garantissent la qualité du service rendu. Des progrès sont encore possibles. Ainsi, malgré la sympathie couramment observée pour les chiens guides, les dispositions législatives qui donnent libre accès à la personne handicapée accompagnée de son chien à tout lieu ouvert au public sont encore parfois ignorées. Ces demandes sont en cours d'expertise, pour répondre au mieux aux besoins des personnes ayant recours à un chien guide d'aveugle.

Données clés

Auteur : [M. Luc Chatel](#)

Circonscription : Haute-Marne (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25567

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Handicapés

Ministère attributaire : Handicapés

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 avril 2013](#), page 4681

Réponse publiée au JO le : [21 mai 2013](#), page 5310